



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres
composant le
Conseil municipal

En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à , 2h00

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Délibération
2026DEL32

**Désignation d'un
représentant de la
Commune au Syndicat
Mixte du Bassin
Versant de la Bièvre
(SMBVB)**

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE , Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**
Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo	Par Monsieur CALVEZ Erwann
Monsieur TAILLANDIER Thibault	Par Madame BLANCHARD Constance
Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE Timifa	Par Monsieur GIRY Thomas

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL32

Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du et l'article L.5211-8 relatif à la représentation des communes au sein des syndicats intercommunaux ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) précisant la composition de son comité syndical ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e suppléant.e de la commune au sein du SMBVB ;

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant que le vote a lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire ;

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour , 4 abstentions (Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET, M. Mehdi MIHOUBI, Mme Carine DELAHAIE, Mme Hourya BEN AZOUZ KONATE) , 6 ne prend pas part au vote (Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , M. Benoit-Joseph ONAMBELE, M. Erwann CALVEZ, M. Hugo GODFERT, M. Lucas TRIGON n'étant pas présent dans la salle au moment du vote)

Article 1er : Après passage au vote, désigne :

- Représentante titulaire au SMBVB : Dominique LAGUNE
- Représentant suppléant au SMBVB : Baptiste RIO

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au SMBVB.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de

son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL32**
Objet : **Désignation d'un représentant de la commune au**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-04-09 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.3.4 - autres**
Identifiant unique : **094-219400033-20260409-2026DEL32-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Notifiée à**
juliette.hazard@mairie-arcueil.fr,catherine.laporte@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL32-DE-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026DEL32 désignation d'un représentant de la commune au SMBVB.pdf Nom métier : 99_DE-094-219400033-20260409-2026DEL32-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	236.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h30min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h30min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h30min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h30min28s	Reçu par le MI le 2026-04-17